



Mes deux voitures ont été incendiées par x

Par mfn, le **02/10/2008** à **12:11**

Bonjour,

Ce week end, dans la nuit du vendredi au samedi ma voisine me reveille à 4h du matin pour me dire que les voitures été en feu. Moi et mon ami sommes decendu pour essayer de sauver les voitures mais rien à faire, c'était trop tard. Les voitures étaient garées sur un parking. Le voisin a réussi a sauver son 4X4 et nous aucune des voitures. Ainsi nous venions d'acheter un Picasso exprés pour l'arrivée du bébé (accouchement prévu dans 3 semaines), ce dernier acheté d'occasion dans une concession Citroen était sous garantie jusqu'en novembre. Elle était assuré en tout risque. L'autre voiture brulée était une clio assurée au tiers mais qui marché plus que bien. Tout avait été refait dessus.

Le feu a été mis à la clio et par rayonnement s'est propagé à la picasso garé juste à côté.

Le problème est le suivant:

L'expert évalue le sinistre sur la Picasso à 5000€ car valeur argus propre à eux. Or ce véhicule est encore sous garantie et là où j'habite à 5000€ il est impossible de retrouver le même véhicule. Pour preuve nous sommes retournés à Citroen qui vend le même Picasso que nous avons à 8 200€. Nous nous l'avions acheté à 8900€. Entre 8900 et 5000€ il y a une sacrée différence surtout que cette voiture n'a pas beaucoup roulé en même pas deux mois. Comment peut il dévaluer autant cette voiture. L'expert nous a dit que dans le nord il se vendait à 5000€ or nous dans le gers on n'en trouve pas à moins de 8000€. Quel recours avons nous?

La clio qui était au tiers ne sera indemnisé de rien vu que le tiers n'est pas identifié. De plus pour la picasso on me demande une franchise de 1000€ car les deux véhicules sont immatriculés à mon nom donc le tiers c'est la même personne...Pourtant il y a un mois de cela quand on été allé à l'assureur il nous avait dit de ne pas changer les cartes grises, c'est mon ami qui m'a racheté la voiture mais il m'on dit que c'était pas la peine de faire de changement de papier...Que puis je faire?je suis complètement désabusé..J'accouche dans 3 semaines, financièrement c'est catastrophique, je viens de perdre plus de 10 000€ alors que j'y suis pour rien, sur ça on va me rembourser 4000€...QUE FAIRE??????

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **13:30**

bonjour, pour l'indemnisation en valeur à dire d'expert pour votre véhicule citroen picasso, assuré en dommage tout accident ou tous risques à caractère matériel, si la proposition de l'assurance [fluo]5000 euros[/fluo] vous parait insuffisante, pour réclamer plus, ce sera à vous de convaincre l'assureur en apportant des preuves que le véhicule avant sinistres valait bien plus et que surtout il est récent.

En cas de refus, faire une expertise à vos frais pour avoir une autre évaluation, n'oublier pas en Droit [fluo]le principe indemnitaire[/fluo] qui fait que l'indemnité à pour but de réparer un préjudice subi, déduction faite de la vétusté, de la franchise, du plafond de garantie, d'autant plus que c'est [fluo]un préjudice matériel[/fluo].

Conséquence [fluo]vous ne pourrez jamais recevoir à l'identique[/fluo] ce que valait le véhicule avant le sinistre, [fluo]c'est la loi[/fluo], pour l'autre véhicule assuré au tiers, il y a une loi comme il s'agit d'un incendie criminelle de réclamer une indemnisation à l'état par le biais de la C.I.V.I. lire sur le site legavox.fr l'excellent article de Maître Aymeric WILLIOT "que faire en cas d'agression", courage à vous, cordialement

Par **mfn**, le **09/10/2008** à **23:53**

Merci pour votre aide. Par contre pour la franchise que puis je faire car il me semble que c'est la RC de la clio qui doit payer les dommages à la Picasso. Car plusieurs personnes m'ont dit que c'était pas normal que je paye une franchise sur la Picasso. Qu'en est il réellement? Ces deux véhicule sont à mon nom car l'assurance nous avait dit lorsque nous avons assuré la Picasso qu'il n'y avait pas besoin de changer la carte grise et qu'il serait préférable de regrouper mes contrats avec celui de mon ami? Apparemment ils me font payer cette franchise car c'est la MAIF qui doit se retourner contre la MAIF...C'est eux qui nous ont demandé de tout regrouper avant nous avons des numéros de contrat séparé? QUE FAIRE car je perds beaucoup dans cette histoire en plus je viens d'apprendre que les frais de dépannage et l'épaviste pour la clio sont à mon charge donc là c'est de la folie....

Par **jeetendra**, le **10/10/2008** à **09:04**

bonjour, pour la franchise pour pouvoir la récupérer il faut un tiers responsable, assuré, enfin et surtout identifié, or dans votre cas, [fluo]le tiers c'est x[/fluo] comme il n'est pas identifié, pourquoi alors voulez vous que l'assurance de la clio rembourse la franchise de la picasso, tout simplement parce que l'origine de l'incendie est probablement criminelle, cordialement

Par **mfn**, le **10/10/2008** à **09:43**

Pour moi le responsable du sinistre de la Picasso c'est la Clio donc le responsable est

identifié et pour la clio je suis d'accord le tiers est inconnu. Mon voisin lui a pu faire marcher son assurance pour le remboursement des plastiques brûlés et de son rétro à son 4X4 suite à l'incendie criminel sur la clio. Il n'a pas de franchise car pour son assurance c'est la clio qui rembourse, il me semble que la Picasso est dans le même cas...Donc dois je demandé le remboursement de cette franchise pour le Picasso ou bien est ce moi qui me trompe???